

Cercle d'histoire  
d'archéologie et de  
folklore d'Uccle  
et environs



Geschied- en  
heemkundige kring  
van Ukkel  
en omgeving

# UCCLENSIA

Revue bimestrielle - Tweemaandelijks tijdschrift

Novembre - November 2015

257



## Le Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs

Fondé en 1966, il a pris en 1967 la forme d'une a.s.b.l. et groupe actuellement près de 350 membres cotisants.

A l'instar de nombreux cercles existants dans notre pays, il a pour objectifs exclusifs d'étudier et de faire connaître le passé d'Uccle et des communes environnantes et d'en sauvegarder le patrimoine. Dans ce but il organise un large éventail d'activités : conférences, promenades, visites guidées, excursions, expositions, éditions d'ouvrages, fouilles, réunions d'étude.

En adhérant au cercle, vous serez tenus au courant de toutes ces activités et vous recevrez cinq fois par an la revue *UCCLENSIA* qui contient des études historiques relatives à Uccle et à ses environs, ainsi qu'un bulletin d'informations.

Le cercle fait appel en particulier à tous ceux qui sont disposés à collaborer à l'action qu'il mène en faveur d'un respect plus attentif du legs du passé.

### **Administrateurs :**

Jean Marie Pierrard (président honoraire)  
Patrick Ameeuw (président)  
Louis Vannieuwenborgh (vice-président)  
Brigitte Liesnard - Ameeuw (secrétaire),  
Pierre Goblet (trésorier),  
André Buyse, Léo Camerlynck, Eric de Crayencour,  
Marie-Jeanne Janisset-Dypréau,  
Stephan Killens, Yvan Nobels, Clémy Temmerman.

**Mise en page d'*Ucclesia* :** André Vital

### **Siège social :**

rue du Repos, 79  
1180 Bruxelles  
téléphone : 02 374 60 80

courriels : [patrick.ameeuw@skynet.be](mailto:patrick.ameeuw@skynet.be)  
[cercle.histoire.uccle@gmail.com](mailto:cercle.histoire.uccle@gmail.com)  
site internet (provisoire) : [dev.ucclesia.net](http://dev.ucclesia.net)

N° d'entreprise 410.803.908  
N° de compte bancaire : 000-0062207-30  
IBAN : BE15 0000 0622 0730

### **Montant des cotisations :**

Membre ordinaire	10 €
Membre étudiant	5 €
Membre protecteur	15 € (minimum)

**Prix au numéro de la revue *Ucclesia* : 3 €**

# UCCLENSIA

Novembre 2015 - n° 257

November 2015 - nr 257

## Sommaire - Inhoud



Novembre en couleurs <i>Patrick Ameeuw</i>	2
La commune d'Uccle et son image <i>Eric de Crayencour</i>	3
Il y a cent ans ... les familles uccloises Clerx, Van de Velde, Lemmen et Danse IIe partie : Les Lemmen <i>Marguerite Rassart - Debergh</i>	17
Le palimpseste géant de la place Danco <i>Louis Vannieuwenborgh</i>	24
<i>Cher Ucclesia je me souviens ... ... du café "Au bon vivant"</i> <i>Yvette Lahaut</i>	29
Ik Dien, Zei de Politieman (24) <i>Fritz Franz Couturier</i>	30
La maison Evaldre	32
Rappel des cotisations	32

*En couverture : Images (nouvelle et ancienne) de la commune d'Uccle.*

*En couverture arrière : Georges Lemmen : Portrait d'Aline Maréchal (1893), épouse de l'artiste.  
Musée d'Orsay à Paris. Wikipédia.*

Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Services de l'Education permanente et du Patrimoine culturel, de la Commission communautaire française de Bruxelles - Capitale et de la commune d'Uccle

# Novembre en Couleurs

Comme vous le constatez déjà, ce numéro n'est plus exclusivement en noir et blanc. Il ne s'agit pas (encore ?) de la nouvelle présentation de notre revue, mais nous souhaitons dès maintenant publier au moins un *Ucclensia* en couleurs par an.

Le contenu de ce numéro reste classique, même s'il connaît quelques changements.

La commune d'Uccle a récemment décidé de se présenter sous une nouvelle image dont vous avez pu prendre connaissance dans les dernières parutions du *Wolvendael*. Ce changement a fourni l'occasion à Éric de Crayencour de rappeler l'histoire, mal connue, du symbole de notre commune, à savoir la figure de saint Pierre, représenté à la fois dans un blason (qui sera progressivement remplacé par le nouveau logo) et dans un sceau (qui, lui, reste d'application).

À l'érudition de notre administrateur, succédera celle de Marguerite Rassart-Debergh qui poursuit son étude sur la vie uccloise d'il y a cent ans, en s'attardant cette fois-ci sur le peintre **Georges Lemmen**.

C'est la suite de la revue qui sera quelque peu bouleversée, d'abord par le report au numéro de janvier 2016 des informations contenues dans nos chapitres consacrés à la *Vie du Cercle et Nouvelles brèves*, et surtout par le lancement d'une nouvelle rubrique.

Cette dernière, sous le titre de *Cher Ucclensia, je me souviens...* se propose de rassembler les témoignages des lecteurs. Chacun de nous possède une ou plusieurs photos d'un lieu de notre commune lié à une anecdote ou à une personne chère. Publiés dans cette rubrique, ces souvenirs personnels nous permettront de retrouver des personnes et des aspects d'Uccle disparus.

Participez à l'illustration de votre *Ucclensia*, feuillotez vos albums de photos et envoyez-nous une copie des trésors que vous aurez trouvés. Conservez précieusement vos originaux et envoyez uniquement des photocopies ou supports informatiques, accompagnés d'un bref texte d'explication à notre vice-président :

Louis Vannieuwenborgh, 24/21 rue Steenvelt, Uccle,  
courriel : louis.vannieuwenborgh@belgacom.net.

Nous maintenons cependant la tradition dans ce numéro de novembre en appelant nos membres à **renouveler leur cotisation pour l'année 2016**. Les précisions à ce sujet sont à lire en page 32.

Le Président,  
Patrick Ameeuw

# La commune d'Uccle et son image

**Eric de Crayencour**

À la fin du mois d'avril dernier, la presse (1) de notre petit Royaume a fait écho à une nouvelle plutôt inattendue et qui semble restée jusqu'ici sur le mode confidentiel : la Commune d'Uccle, à l'instar de quelques autres, s'est choisi un " logo " !

De fait, en sa séance du 23 avril 2015, le Conseil communal s'est donné, si l'on peut dire, une nouvelle image de marque. L'ordre du jour portait textuellement : " Adoption de la nouvelle identité visuelle de la Commune (logos) ". De quoi s'agissait-il ? D'une image épurée à l'extrême faite d'un carré d'azur portant une quadruple lettre " U " de couleur blanche traversée par le nom de la commune en version bilingue. Le monogramme de base, censé évoquer la localité et ses trois ruisseaux, est destiné à se présenter sous une couleur spécifique ou assorti d'un pictogramme en fonction du service concerné.

Nous laissons au lecteur qui souhaiterait en savoir davantage le soin de consulter les périodiques pour y trouver commentaires et interprétations dont nous nous garderons bien de ravir la paternité à leurs auteurs. Selon un mensuel habituellement bien informé (2), les autorités communales veulent y voir un

VLAN 6 MAI 2015



**Votre commune fait peau neuve avec une nouvelle identité visuelle**

Après l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour regrouper l'ensemble de ses services, l'administration a franchi une deuxième étape importante dans son processus de modernisation. En effet, le jeudi 23 avril dernier, le Conseil communal a adopté le logo qui va prochainement illustrer la nouvelle identité graphique de la commune. Une nouvelle image novatrice et conforme à son évolution. Un logo contemporain, simple, efficace et reconnaissable immédiatement.

Le logo consiste en un U bleu élégant formé de quatre lignes parallèles. La lettre creuse ainsi trois sillons qui correspondent aux trois vallées historiques d'Uccle (Gelytsbeek, Ukkelbeek, Verrewinkelbeek). La courbe évoque la souplesse et les droites, une volonté de continuité.

«Le signe est ouvert, à l'image de la commune, ouverte vers l'extérieur et vers le futur», explique la commune. L'intégration dans le monogramme de pictogrammes et de

couleurs spécifiques permettra aux différents services communaux d'avoir leur identification propre, tout en inscrivant celle-ci dans une identité communale cohérente.

Armand De Decker, bourgmestre de la commune, se réjouit de ce changement: «Cette nouvelle identité est plus qu'un simple changement d'image; elle s'inscrit dans le prolongement de notre stratégie à long terme. Une administration, attentive aux mutations en cours, qui se veut réactive, moderne et centrée sur les besoins de ses citoyens».

Précisons que la commune conservera son drapeau historique bleu et blanc et son sceau communal au sein duquel Saint Pierre conservera sa place historique.

C'est de manière graduelle que l'ensemble des supports de communication va intégrer et véhiculer cette nouvelle charte graphique; ceci afin de ne pas engager de dépenses inutiles.



*Annonce du nouveau logo communal. Le Vlan, 6 mai 2015.*

symbole du renouveau que devra notamment incarner l'emménagement de la plupart des services dans un grand immeuble situé à l'angle de la rue de Stalle et de la rue Gatti de Gamond. Qui vivra verra !

Quoi qu'il en soit, l'annonce de ce petit bouleversement dans notre paysage local devait forcément nous inciter à nous pencher sur ce qu'a pu être jusqu'à présent l'image officielle de notre terroir.

\* \* \*

La plus ancienne connue de ces marques d'identité n'est pas du tout, comme on pourrait le croire, le personnage de saint Pierre debout, mitré et crosse à la main, représenté d'or sur fond d'azur tel que le promènet, pour quelque temps encore sans doute, les enveloppes et les camionnettes de l'administration communale.



Camionnette du charroi communal. Photo de l'auteur, 14 juin 2015.



Enveloppe frappée du blason communal. 10 février 2003.

Il s'agit, bien entendu, du saint trônant tel qu'il a figuré durant des siècles sur le sceau de l'Échevinage. Faut-il le rappeler ? C'est au premier pape qu'est dédié le sanctuaire qui fut longtemps l'unique église paroissiale de l'actuel territoire ucchois (et même au-delà). Précisons toutefois que ce sceau ne concernait pas la Commune comme telle - celle-ci n'existait pas avant 1795 -, mais bien le village d'Uccle, sous la tutelle du duc de Brabant, à l'exclusion des seigneuries de Stalle (3) et de Carloo qui avaient leur échevinage propre. Il s'agit d'un sceau du type "assis", l'équivalent du sceau de majesté en usage pour les souverains. Le saint se présente barbu et la tête nimbée, assis de face sur un trône gothique ; de la main droite, il présente un livre ouvert, tandis que la main gauche, posée sur l'écusson de Brabant, tient une clef posée à la verticale, le panneton vers l'intérieur. La légende porte, en caractères gothiques : Sigillû (4) scabinorum de uccle residentium in bruxella + . Autrement dit : *sceau des échevins d'Uccle qui siègent à Bruxelles* (5). Le plus beau spécimen qui nous en soit parvenu est appendu à un acte du 1<sup>er</sup> mars 1769 conservé aux Archives de la Ville de Bruxelles (6). Cependant, nous en connaissons un exemplaire identique beaucoup plus ancien, puisqu'il concerne un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1431 figurant dans le cartulaire de l'Abbaye d'Affligem (7). Selon René Laurent, spécialiste reconnu des archives d'Ancien Régime et de la sigillographie, la matrice de ce sceau doit, d'après le style et les lettres de la légende, dater de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du début du XV<sup>e</sup> siècle. Sa confection est vraisemblablement à mettre en rapport avec la réforme de l'Échevinage d'Uccle, approuvée en même temps que son rétablissement par une ordonnance de Philippe le Bon en date du 11 juin 1431 (8). La



*Sceau de l'Échevinage d'Uccle, appendu à un acte du 1er mars 1769. 57 x 56 mm. Bruxelles, Archives de la Ville.*

collection sigillographique des Archives générales du Royaume comporte deux moulages du même sceau, correspondant à des actes de 1616 et de 1745 (9). On peut conclure de ceci que les échevins d'Uccle ont utilisé le même sceau depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution française.

Passé l'Ancien Régime nous est venue la domination française qui, après les vaines tentatives de l'empereur Joseph II, va imposer aux Belges une sévère cure de modernisation. Pour

notre commune, ce sera le signal de sa naissance en tant que telle : les anciennes seigneuries de Stalle-Overhem et de Carloo (Saint-Job) viendront s'agréger au village d'Uccle pour former l'entité que nous connaissons.

Dans le cadre du Département de la Dyle (Brabant), la nouvelle municipalité aura donc sa mairie, et la mairie son sceau, dont la matrice a été conservée. On ne peut pas dire que ce sceau devait faire date dans l'histoire de l'art, mais là

n'était bien entendu pas la préoccupation de nos nouveaux dirigeants, dont les perspectives étaient avant tout pragmatiques. On se limita donc à mentionner très brièvement le sigillant et à encadrer ces quelques lettres de deux branches formant couronne, l'une de chêne, l'autre de laurier (10).

\* \* \*

Le régime suivant, appelé traditionnellement la période hollandaise de notre histoire (1814/15-1830), va, quant à lui, doter la jeune commune d'un blason que nous connaissons toujours, même s'il vit peut-être ses derniers mois. Il fait partie des blasons les plus anciens des communes belges, qui, pour la plupart, n'ont reçu le leur qu'après l'indépendance.



*Empreinte du sceau de la Mairie d'Uccle sous le régime français (1795-1815). Bruxelles, A.G.R., 290 (ancienne coll. M.R.A.H., 3314).*



*Deux versions du blason octroyé à la Commune d'Uccle en 1819. On voit ici deux versions du blason ucclois au saint Pierre en pied. À gauche, la clef est inclinée et le crosseron tourné vers l'intérieur (Max SERVAIS, *Armorial des Provinces et des Communes de Belgique*, Bruxelles, éd. du Crédit communal de Belgique, 1955). À droite, la clef est à la verticale et le crosseron tourné vers l'extérieur (frontispice de l'ouvrage d'Henri Crockaert cité dans l'article).*

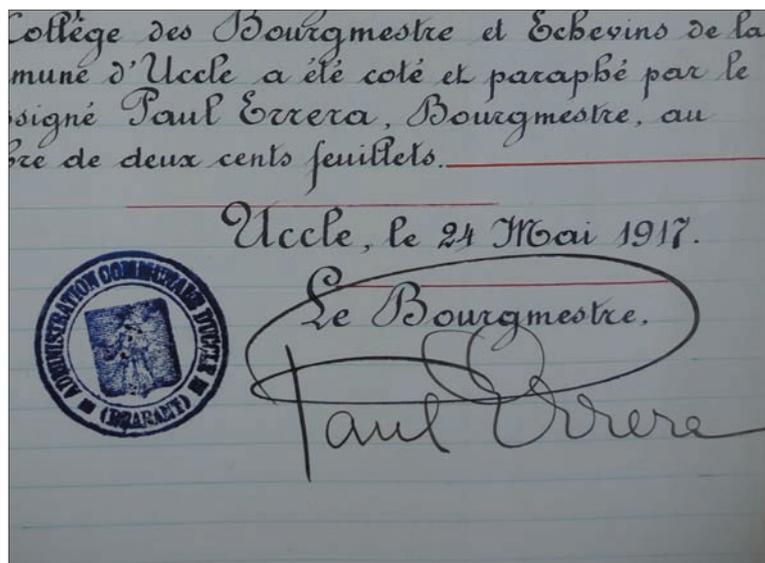
Concédé sur décision du Conseil Suprême de Noblesse des Pays-Bas par un arrêté royal du 28 juillet 1819, le blason y est décrit (11) on ne peut plus sommairement comme suit : " Van blauw, beladen met het beeld van sint Pieter van goud ", c'est-à-dire : *d'azur au saint-Pierre d'or*. Voilà qui laissait beaucoup de liberté au dessinateur mandaté par la Commune. Il n'y a qu'à comparer, pour s'en convaincre, le blason d'Uccle avec ceux de deux communes flamandes, Herenthout et Lille, où, à partir de la même description, on a représenté le saint sans mitre ni crosse, et brandissant de la main droite deux clefs posées en sautoir (12). Il en allait de même, jusque 1953, pour la commune de Jette (13). Dans d'autres cas cependant, la description est beaucoup plus précise ; ainsi pour la commune de Soumagne, où même la position de la crosse est précisée (14). A Uccle, il semble qu'on ait opté d'emblée pour la représentation que nous connaissons, bien que celle-ci soit sujette à des variantes. Le saint se présente mitré, debout sur une *terrasse* (sol) isolée, tenant une clef dans la main droite (le plus souvent posée en pal, c'est-à-dire à la verticale), le panneton en haut, et dans la main gauche la crosse, posée en barre (15).

Andrée Scufflaire, qui fut longtemps chef de département aux Archives générales du Royaume, nous en a laissé, curieusement, une description (16) fort peu conforme au langage héraldique : "sur un champ bleu, le saint debout, en habits sacerdotaux et mitré, tient dans la main droite une clé, panneton en haut, et, dans la gauche, une crosse au crosseron (17) tourné en dedans, placée en oblique devant lui ; sujet et accessoires sont dorés ou jaunes." La crosse, d'ailleurs, soulève un petit problème spécifique. On sait qu'en héraldique, la position de son crosseron n'est pas indifférente selon qu'on a affaire à un évêque ou à un abbé mitré. Pour le premier, il est ouvert à senestre (c'est-à-dire à droite), pour marquer la vaste étendue de sa juridiction, alors que pour le second il l'est à dextre (c'est-à-dire à gauche), afin de marquer que sa juridiction est limitée à son abbaye. Dans le cas du saint Pierre d'Uccle, c'est la première option qui a été figurée le plus souvent, ce qui semble le plus logique (18). Soit dit en passant, ce genre de problème ne se pose plus dans l'héraldique moderne, puisque à la date du 31 mars 1969, la Secrétairerie d'État du Vatican

a supprimé l'usage de la crosse et de la mitre dans les armes des ecclésiastiques (19).



Cachet de l'Administration communale dans le cadre des Pays-Bas-Unis (1815-1830). Extrait de VIANE (Charles), dir., *Uccle au temps jadis*, édit. Uccle Centre d'Art, 1950, p. 34. Légende : PLAATSSELYK BESTUUR VAN UCCLE / (ZUID-BRAB.).



Cachet communal au blason (saint Pierre pédestre) avec la signature du bourgmestre Paul Errera à la date du 24 mai 1917. Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins. Photo de l'auteur.

La figure pédestre de saint Pierre a également été utilisée sous la forme d'un cachet de l'Administration communale, avant l'adoption en 1923 d'un motif inspiré du sceau d'Ancien Régime (saint Pierre trônant, avec l'écusson de Brabant). On en trouve des exemples dès la période hollandaise, époque à laquelle Uccle appartenait à la province du Brabant-Méridional (Zuid-Brabant). Une autre représentation peut se voir sur la façade du bâtiment de la poste, rue du Postillon, où elle orne un des tympanaux aux fenêtres de l'étage.

\* \* \*

Cependant, on n'avait pas oublié la figure du saint trônant qui avait servi de signature à l'Échevinage d'Ancien Régime. Il n'est qu'à retourner à la poste pour s'en faire une idée : à côté du blason, dans le tympan de la fenêtre voisine, l'artiste a donné l'image du sceau. Et nous savons grâce aux cartes postales anciennes que ce décor est d'origine, remontant donc à 1902 comme le bâtiment lui-même. Le même motif réapparaîtra sur la face principale d'un autre monument bien connu de la commune, le monument aux Morts, au square des Héros, qui sera inauguré le 28 juin 1925.

C'est en 1913, paraît-il, que le bourgmestre Paul Errera (20) avait entamé des recherches en vue de retrouver le sceau d'Ancien Régime (21). Mais il faut attendre 1923 - et donc le second maïorat de Xavier De Bue, 1921-1925 - pour voir le Collège s'emparer de l'affaire et solliciter le soutien du Conseil communal. On lira sans doute avec intérêt le procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal en date du 28 mai 1923. C'est pourquoi nous le donnerons ici *in extenso* pour la rubrique qui nous intéresse.

*Tème objet : concession régulière du sceau communal.*

*M. le Bourgmestre annonce au Conseil que le Collège échevinal se propose de substituer au sceau communal actuel, pour l'emploi duquel il n'y a pas d'arrêté royal d'autorisation, le sceau en usage en 1432 ;*



*Tympan des fenêtres à l'étage du bâtiment de la poste, rue du Postillon. À gauche, le blason de 1819 ; à droite, le motif du sceau. Photo de l'auteur, 19 mars 2009.*



*Le sceau réinterprété sur la face antérieure du monument aux Morts, au square des Héros (1925). Photo de l'auteur, 10 septembre 2006.*

*Il rappelle à ce sujet que, parmi les Communes des environs de Bruxelles, Uccle était une des plus importantes dans l'histoire ;*

*Que " L'Échevinage d'Uccle " a joué un rôle très marqué (" Reformatie van der Banck van Uccle, 11 juin 1451." - Histoire des Environs de Bruxelles. A. Wauters, page 612). (22)*

*Que les Échevins d'Uccle " se servaient d'un sceau représentant Saint Pierre, le patron de la paroisse, tenant, de la main gauche, la clef, emblème du pouvoir que Jésus-Christ transmit au Prince des Apôtres, de la droite, un livre ouvert ; sous la clef on voit l'écusson du Brabant. La légende porte : Sigillu scabinorum de Uccle ... " (même auteur, page 609) et reproduit ci-après ;*

*Et invite le Conseil communal à faire sienne la proposition du Collège.*

*Le Conseil :*

*Oui l'exposé de son Président ;*

*Estime qu'il serait hautement intéressant de pouvoir, par l'emploi du sceau ancien, perpétuer le souvenir du rôle important joué dans l'histoire locale par l' " Échevinage d'Uccle " ;*

*Et décide de solliciter des Autorités supérieures (23) l'autorisation d'adopter le sceau de 1432, reproduit ci-dessus.*

L'image du sceau, à laquelle ce procès-verbal renvoie à deux reprises, a été collée sur la page du registre, en regard du texte. Notons en passant que le texte signale, à deux reprises également, la nécessité d'une autorisation pour procéder à un changement d'image ...

On peut, par contre, se demander où ces mêmes autorités ont été trouver cette date de 1432. Ce n'est pas chez Wauters (le seul ouvrage cité dans le procès-verbal), où aucune date n'apparaît, pas plus dans le texte que sur le dessin gravé de Mercier et Alexandre Pinchart, qui y est donné



*Trois interprétations du sceau d'Uccle d'Ancien Régime. À gauche, dessin gravé signé Mercier et Alexandre Pinchart dans WAUTERS, Histoire des Environs de Bruxelles, tome III, 1855, p. 609. Au centre, motif imprimé collé dans le registre aux procès-verbaux des séances du Conseil communal à la date du 28 mai 1923 (Uccle, Maison Communale). À droite, motif imprimé remanié ultérieurement (attesté dès 1951 sur une note du bourgmestre Jean Herinckx et reproduit en relief sur un ouvrage de 1938). Exemple figurant comme en-tête sur une feuille vierge. Vers 1970 ? (Collection privée).*

Pour le reste, ce procès-verbal et l'image qui le complète appellent quelques observations.

Il ne faut pas être grand spécialiste pour constater que l'image produite a peu de rapports avec la reproduction donnée dans l'ouvrage cité d'Alphonse Wauters ! On voit ici un saint Pierre passablement fatigué, voire déprimé, et l'écusson de Brabant a été posé de guingois (peut-être a-t-on estimé que le sceau ancien manquait de vie ?). La légende imite bien celle en usage sous l'Ancien Régime (caractères gothiques), mais ajoute la date de 1432 et place curieusement au beau milieu du texte la croix qui se voit habituellement en début ou en fin de texte. Enfin, le dessin présente dans le bas une sorte de boucle de ceinture. Ce faisceau d'indices amène à penser que les autorités communales ont fait réaliser une nouvelle composition d'esprit néo-gothique, sans chercher à reproduire à l'identique le sceau utilisé par l'Échevinage sous l'Ancien Régime.

sans date ni référence (24). On ne trouve pas davantage de date dans le texte de l'arrêté royal du 3 juillet 1925. Celui-ci autorise le Conseil communal d'Uccle à faire usage du sceau dont ladite commune était en possession anciennement (sic) et qui porte : " Un saint Pierre assis de face sur un siège à l'antique, tenant de la dextre un livre ouvert et de la senestre (25) une clef avec le panneton en haut sous laquelle se trouve un blason de sable au lion d'or, qui est Brabant." On remarquera qu'il n'est même pas question ici d'une légende.

Parmi les figurations que l'on peut trouver en dehors de la correspondance communale, aucune trace de date. L'Armorial déjà cité de Max Servais (1955) la donne sans légende et cernée d'une double circonférence. La contribution également citée d'Andrée Scufflaire fournit elle aussi une illustration, donnée sans référence, sur laquelle l'écusson de Brabant a retrouvé la position verticale et où notre saint Pierre apparaît moins

# LES NOUVELLES D'UCCLE



# HET NIEUWS VAN UKKEL

## UNE HISTOIRE DE FOUS...

**P**ERSEVERER dans l'erreur est franchement diabolique, disaient les anciens. Le cartel au pouvoir à Uccle ne se limite pas à persévérer dans ses erreurs, il s'y complait. Son obstination à vouloir construire, coûte que coûte, une énorme salle de fête dans la petite rue Rouge tient finalement de la folie.

De notre côté, nous avons

- > excellentes raisons de combattre cette extravagance avec vigueur dans chacun de nos numéros. C'est qu'il ne s'agit pas d'une petite affaire - on veut imposer à la population uccloise, qui ne compte tout de même qu'une soixantaine de mille personnes, une charge supplémentaire de 40 millions de francs. Sait-on que cela représente plus de 10.000 fr. par contribuable? Oh certes, on prendra la récaution d'étaler la dépense sur plusieurs années, on recourra à l'emprunt, on se livrera à mille et une subtilités financières. Mais en définitive, que ce soit sous forme d'additionnels à l'impôt foncier, ou de taxes quelconques, c'est toujours la population uccloise qui devra supporter la charge de ce financement.

**Ils ont des yeux mais ils ne voient pas**

**Qu'en pense le ministre de l'Intérieur?**

M. Vermeyslan, ministre socialiste de l'Intérieur, ne cache pas

d'un montant incompatible avec leurs possibilités financières. Dans certains cas, mon département a constaté que par suite de l'exécution de travaux importants, la charge de la dette de certaines communes devenue excessive met ces administrations dans une situation financière extrêmement difficile et les place même dans l'impossibilité d'effectuer certaines autres dépenses particulièrement utiles.

Dans certains cas? Mais nous sommes visés, assurément. Pour construire ce mastodonte en béton, on a suspendu les travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie. Faute de pouvoir recruter de nouveaux agents de police (nous en parions par ailleurs) la sécurité n'est plus entièrement assurée à Uccle. Le personnel du service de la propreté publique est devenu manifestement insuffisant. Et tout cela, parce que l'on

(voir suite au verso)

De qui se moque-t-on?

### La police est-elle encore en mesure

### Un nouveau député à Uccle

A. M. VERGELS, député, décédé récemment, vient de succéder son premier suppléant sur la liste P.S.C., M. Jean Debucquooy.



Celui-ci est citoyen ucclois et membre du bureau de notre section C. Il a donc tout lieu de se réjouir de cette promotion et il adresse ses félicitations au nouveau membre de la Chambre des Représentants.

M. Jean Debucquooy est une personnalité sympathiquement connue dans tous les milieux de notre commune. Jeune et actif il n'a qu'une quarantaine d'années, M. Debucquooy est un père de famille nombreux. Ses activités professionnelles l'ont particulièrement préparé à aborder les problèmes sociaux. Il est un membre actif et vigilant de la commission d'assistance publique d'Uccle. Nul doute qu'il ne réussisse dans sa nouvelle carrière, assuré qu'il peut être de l'appui et de la sympathie du P.S.C. ucclois.

### DE VERKORTING VAN DE LEGERDIENST

## THEO LEFÈVRE HAD GELIJK

**D**e bom der twaalf maanden die door de C.V.P. gecorpen werd heeft in de socialistische rangen ontploft. In de ogen van M. Buset en van zijn vrienden is het militair domein gereserveerd jachtterrein. Verboden voor de christelijke-socialen, het te betreden.

Vanzelsprekend heeft men het gemakkeijk in het Volkshuis, ironische taal te verkopen over de partij van dhr Theo Lefèvre, door te herinneren aan de 24 maanden van 1951.

En ogenblikje echter! In 1951 woedde in Korea de oorlog. De socialist-ijger grolde. De meesters democratieën ontmaakten uit hun slaap en veremigden zich in alle haast om een dam op te werpen tegen het rode gevaar.

De Naro bepaalde voor eis land, de inspanning welke het te leveren had in het kader van de gemeenschappelijke verdediging. Om deze verbintenissen na te komen moest België, juist zoals Engeland en Frankrijk, besnemen met de afskondiging van



Maar zeg het niet: den Theo had gelijk!

Wat verkiezingsdemagogie? Wie zotets eronderstelt, kent haar slecht. De waarheid is, dat de toestand van 1957 in verre na niet

sinistre. Entre deux doubles circonferences, la légende n'est pas en caractères gothiques et donne ici : *ADMINISTRATION COMMUNALE D'UCCLE / BRABANT*. La même illustration se retrouve dans l'Armorial des Communes publié en 2002.



*Dessin du sceau de l'Administration communale d'Uccle. Légende entre deux doubles circonferences : ADMINISTRATION COMMUNALE D'UCCLE.: BRABANT. Extrait de SCUFFLAIRE, op. cit., p. 345.*

Pour en revenir à la date de 1432, elle réapparaît en 1935 chez un auteur qui a beaucoup étudié l'histoire d'Uccle, Emile Vanderlinden (26), que nous citerons ici. " Een zegel draagt als opschrift : Sigillum Scabinorum de Uccle residentium in Bruxella ; een ander draagt alleenlijk : Sigillu. Scabinorum de Uccle 1432, als opschrift. " Cette affirmation sera reprise quasiment mot pour mot, une vingtaine d'années plus tard, par Henri Crokaert (27). D'autre part, le chartier de Bruxelles et de son ammanie, conservé aux Archives de la Ville, ne contient aucune charte des échevins d'Uccle pour 1432 (28).

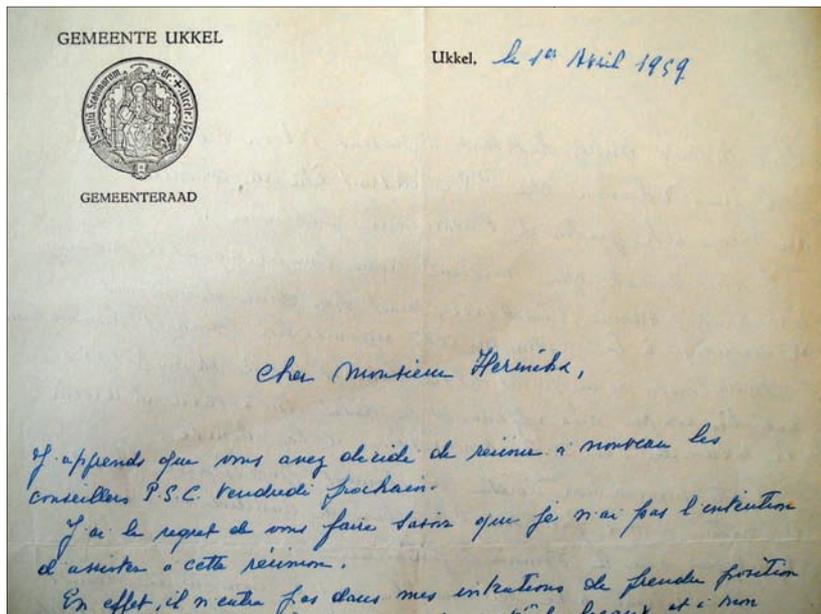
Certes, selon René Laurent déjà cité, la présence d'un millésime dans une légende de sceau est tout à fait possible, même au XV<sup>e</sup> siècle. Encore faudrait-il pouvoir l'attester dans le cas qui nous occupe ! D'autre part, les informations données par Vanderlinden (29) à propos d'Uccle sont

en général documentées et fiables. Il n'est pas impossible que les responsables de 1923 aient eu sous les yeux un sceau détaché portant une telle légende. Qui nous le dira ? D'autre part, certains collectionneurs, on le sait, pratiquent sans scrupule l'opération consistant à arracher le sceau de l'acte lui-même, ce qui augmente le risque de perte et complique singulièrement la tâche de l'historien. Un tel sceau pourrait encore fort bien se trouver entre les mains d'un particulier, à moins qu'il n'ait depuis longtemps terminé sa carrière à la déchetterie ...

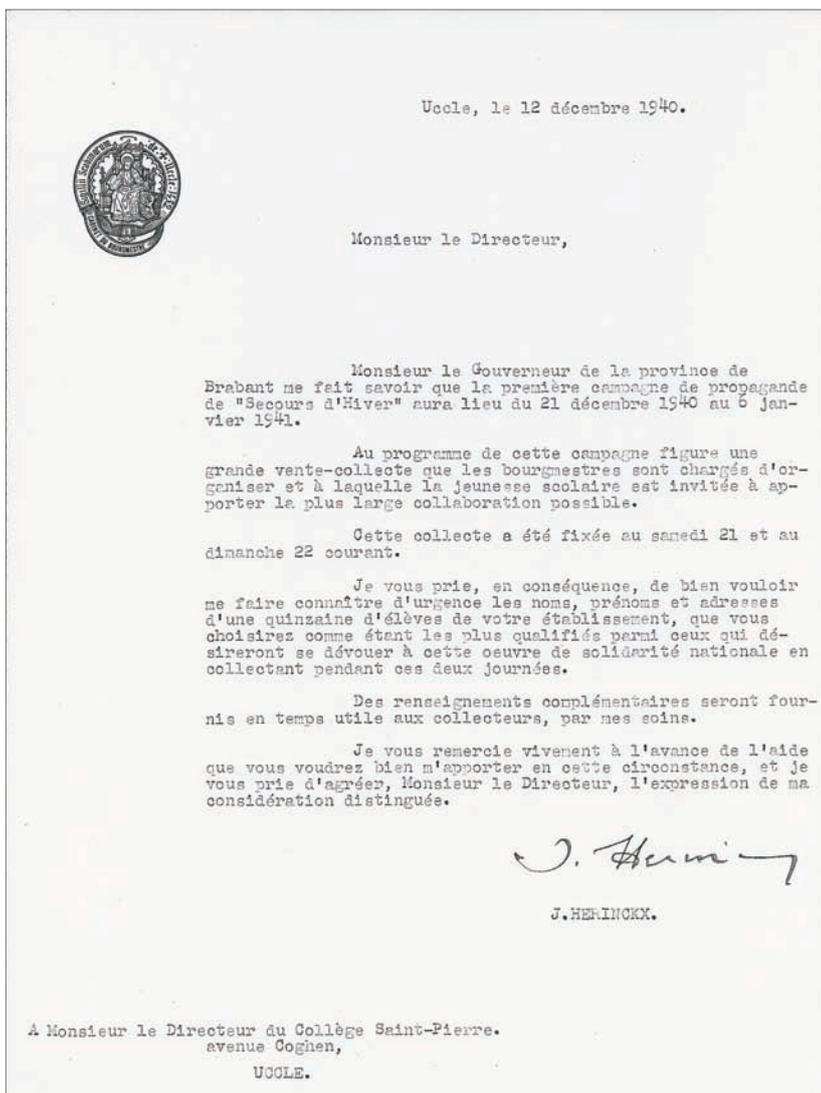
Bien qu'on ait continué à utiliser ce modèle à la curieuse légende (30), on constate également la présence d'un autre dessin au saint Pierre trônant, dans lequel la date litigieuse a disparu. Il s'agit ici non seulement d'un en-tête de lettre pré-imprimé mais aussi d'un cachet à encre que l'on apposait en fin de lettre, à côté de la signature. Cette autre image montre le motif inscrit dans une double circonference, avec une légende courant à l'intérieur. Celle-ci apparaît en deux versions différentes. L'une, en capitales, donne, de gauche à droite, " Administration communale d'Uccle ", et, en-dessous, " Brabant " ; l'autre est latine et à caractères gothiques, donnant, de gauche à droite : " Sigillum Scabinorum de Uccle ", et, en bas : " Brabantia." Cette dernière version, où la figure du saint trônant est en outre cernée d'un beau polylobe, s'est même présentée en relief. Tel est notamment le cas sur la couverture d'un ouvrage datant de 1938 (31). C'est encore cette version qui a été retenue par Jean Deconinck, membre fondateur de notre cercle, pour servir de motif central au frontispice de notre périodique. Confié au talent de Jacques Dubois, instituteur et dessinateur, ce frontispice a fait sa première apparition en novembre 1967 avec le numéro 10 de la publication, assorti d'un commentaire explicatif par Jean Deconinck.

À présent, poussons notre recherche sur la toile, à l'endroit par lequel, sans aucun doute, un jeune aurait commencé : le site officiel (32) de la Commune.

Il nous décrit le blason, mais sans en donner



*Sceau communal en version néerlandaise (GEMEENTE UKKEL/ GEMEENTERAAD) utilisé en en-tête de lettre.  
Lettre (en français) du Baron G. de Moffarts à Jean Herinckx  
(Uccle, 1er avril 1959). Archives Jean Herinckx.*



l'image ni la date. A propos du sceau, nous retrouvons le bon vieux chromo de 1923 avec sa fameuse date de 1432, bien que l'image ne brille pas par sa netteté ; la description qui l'accompagne mêle bizarrement le texte d'Alphonse Wauters et les allégations beaucoup plus douteuses des autres auteurs, le tout sans la moindre référence ... Il est vrai qu'une vitrine de ce genre n'a pas vocation scientifique ... même si on nous annonce un historique. Le texte donné ici ne fait d'ailleurs que reproduire celui qui, depuis longtemps, était remis sur papier à la disposition des visiteurs en quête d'informations. Nos demandes auprès de l'Administration communale dans le but d'en savoir davantage n'ayant pas eu de résultat tangible, nous serions reconnaissant à toute personne susceptible d'éclairer le sujet de bien vouloir se manifester.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici du drapeau communal, dont les couleurs se déploient toujours çà et là sur le territoire uclois. Il présente deux laizes transversales (bandes verticales), bleu clair à la hampe et blanche au large. Souvent les drapeaux communaux empruntent leurs couleurs aux armoiries de la localité. Tel est le cas, dans l'agglomération bruxelloise (33), pour Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et

*Copie d'une lettre du bourgmestre Jean Herinckx (Uccle, 12 décembre 1940) au directeur du Collège Saint-Pierre d'Uccle à propos de la campagne de "Secours d'Hiver". Avec en en-tête le sceau communal au saint Pierre trônant, comportant en dessous la mention Cabinet du bourgmestre. Archives Jean Herinckx.*



*Sceau communal imprimé en relief sur la couverture de l'ouvrage de Suzanne DRAPIER, Histoire d'Uccle et de ses dépendances, Bruxelles, 1938. Uccle, Administration communale, Service de la Culture.*

Woluwe-Saint-Lambert. Jette ne fait plus partie de ce groupe suite à son changement de blason opéré en 1953, comme nous l'avons déjà signalé. Pour ce qui est d'Uccle, on ne s'explique pas la présence de la couleur blanche ; quant au bleu clair, il n'existe pas en héraldique.

À vrai dire, même si certains s'enhardissent à qualifier le drapeau communal d'historique, personne, à notre connaissance, n'est en mesure de préciser d'où il vient ni à quand il remonte ... Il est vrai cependant qu'il est en usage depuis pas mal d'années déjà. Il est vrai aussi que les traditions

les plus vénérables ont parfois une explication bien prosaïque ; c'est ainsi que le rouge-et-or, qui composa longtemps les couleurs du Collège Saint-Pierre d'Uccle, proviendrait tout simplement du fait que l'abbé Jules Corluy (1876-1936), fondateur et premier directeur de l'établissement, était un fervent supporter du club de football malinois ! (34)

\* \* \*

On nous permettra d'ajouter ici quelques remarques empruntées à notre correspondance

avec Monsieur François-Xavier Geubel, président du Conseil héraldique et vexillologique de la Communauté française, qui nous y a très aimablement autorisé.

Un blason possède la même vocation qu'un logo, à savoir permettre d'identifier facilement, dès le premier coup d'œil, une personne ou une institution. Il existe cependant une différence de taille entre les logos et l'héraldique : celle-ci est un art et obéit à des règles codifiées.

Pour ce qui est de l'héraldique communale, elle a été complètement oubliée, en ce qui concerne Bruxelles, dans le processus de régionalisation du pays. En effet, s'il existe un Conseil héraldique pour la Flandre et pour la Wallonie, rien n'a été prévu pour la région de Bruxelles-Capitale : pas de législation, pas d'institution de contrôle. Les communes bruxelloises sont libres de faire appel à un Conseil héraldique quelconque, mais en pratique elles font ce qu'elles veulent. Sceaux et blasons peuvent donc changer sur simple décision du Conseil communal. Les arrêtés royaux d'autorisation ne sont plus qu'un lointain souvenir ...

Plus largement, on peut regretter que les communes belges dans leur ensemble n'aient pas compris qu'on pouvait facilement moderniser le dessin d'un blason plutôt que de le jeter aux oubliettes de l'histoire au profit d'un logo. On en connaît de fort beaux exemples, notamment en Allemagne et en Suisse.

\* \* \*

Pour en terminer sur une note plus légère, on fera observer que le changement d'image décidé en 2015 se situe, par rapport à la démarche de 1923, dans une perspective exactement inverse : il s'agissait à l'époque de rappeler le passé, alors qu'actuellement on cherche au contraire la modernité, même si celle-ci, par définition, se démode beaucoup plus vite ...

*O tempora, o mores !*

\* \* \*

(1) Voir *Le Soir* des 25 et 26 avril ; *La Libre Belgique* du 27 avril ; *Vlan* du 6 mai.

(2) Voir *Le Wolvendael*, n° 609, mai 2015, p. 57 ; n° 611, septembre 2015, p. 54.

(3) Sur le sceau de l'Échevinage de Stalle, on se reportera à notre article dans *Ucclesia* n° 194, mars 2003, p. 3-8. À Carloo, on scellait aux armes du seigneur.

(4) Le mot complet est bien entendu *sigillum*, désignant un sceau en latin. Il importe de rappeler ici l'emploi fréquent d'abréviations dans les domaines de la paléographie et de la sigillographie. Dans le cas qui nous occupe, le mot *sigillum* a été abrégé par suppression de la dernière lettre et l'ajoute sur le *u* d'un tilde (sorte de S couché, parfois réduit à un trait horizontal) indiquant précisément que le mot a été abrégé. Ceci n'a pas été pris en compte dans la notice figurant sur le site officiel de la Commune.

(5) On sait, en effet, que ce tribunal tenait ses assises à l'hôtel de Ville de Bruxelles. Appelé la Chambre d'Uccle, il était compétent pour de nombreuses localités du duché de Brabant soumises au droit d'Uccle, c'est-à-dire à sa juridiction. Voir *Une commune de l'agglomération bruxelloise. Uccle*, vol. I, Bruxelles, édit. U.L.B. (Institut Solvay), 1958, p. 93-94.

(6) Sa reproduction figurait en frontispice de l'ouvrage déjà cité *Une commune de l'agglomération bruxelloise (...)*. Curieusement, ce travail remarquable, et si bien documenté par ailleurs, ne revient pas sur le sceau d'Uccle dans le corps du texte, en dépit d'une étude portant sur l'échevinage.

(7) Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, n° 4628, fol. 139. Voir LAURENT (René), *Le cartulaire et le chartrier d'Affligem ...*, Bruxelles, 2000, tome II, fol. 139. Nous devons ces précisions, ainsi que les informations qui suivent, à cet auteur, qui a réalisé un fac-similé de ce cartulaire. Qu'il soit ici remercié pour son aide précieuse.

(8) Voir WAUTERS (Alphonse), *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, 1855, p. 612-616. On sait que cette institution, attestée dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, était tombée dans une complète décadence au début du XV<sup>e</sup>.

(9) Cotes respectives : AGRS 6663 et 29 419.

(10) Voir LAURENT (René) et ROELANDT (Claude), *Inventaire des collections de matrices de sceaux des Archives générales du Royaume et de la Bibliothèque royale*, Bruxelles, 1997, p. 48 n° 259 (et ill. planche 25).

(11) Il importe de rappeler ici qu'en héraldique, c'est la description et non le dessin qui fait autorité. Ceci a

d'ailleurs souvent ouvert la voie à des représentations fantaisistes, faute de description suffisamment précise. Le problème ne se pose pas pour les logos, qui n'obéissent à aucune règle sinon celle de leur attractivité supposée.

(12) Voir SERVAIS (Max), *Armorial des Provinces et des Communes de Belgique*, Bruxelles, éditions du Crédit communal de Belgique, 1955, p. 114 et 131.

(13) Cette localité, autrefois dénommée Jette-Saint-Pierre, portait également *d'azur à un saint Pierre d'or* (arrêté royal du 10 mai 1841). Voir l'Armorial des Communes (2002), tome II, p. 848-850, et SERVAIS, op. cit. p. 677-678. En 1953, ces armes ont pu être remplacées par celles d'anciens seigneurs, les Kinschot, comtes de Saint-Pierre-Jette.

(14) Voir SERVAIS (Max), op. cit., p. 166.

(15) Voir SERVAIS (Max), op. cit., p. 196 et texte p. 311. On se référera aussi à *Armoiries communales en Belgique. Communes wallonnes, bruxelloises et germanophones*, tome II, Bruxelles, Dexia Banque, 2002, p. 861.

(16) SCUFFLAIRE (Andrée), " L'Héraldique des communes de l'agglomération ", in SMOLAR-MEYNART (Arlette) et STENGERS (Jean), dir., *La Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Bruxelles, édit. du Crédit communal de Belgique, 1989 (coll. Histoire, série in-4°, n° 16), p. 345. Ce texte est donné sans référence, et de plus le blason n'a pas été reproduit.

(17) On donne ce nom à la terminaison supérieure, en boucle ou volute, du bâton pastoral.

(18) Étrangement, l'ouvrage cité de Servais a opté pour la seconde, de même qu'Andrée Scufflaire dans la description reprise ci-dessus.

(19) CRAYENCOUR (Georges de), *Dictionnaire héraldique*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, éditions Christian, 1985.

(20) Paul Errera, qui avait succédé à Xavier De Bue, fut bourgmestre d'Uccle de 1912 à 1921.

(21) Voir SCUFFLAIRE (Andrée), op. cit., p. 345. Cette affirmation, dont nous aurions souhaité trouver un écho dans les archives communales, est reprise dans l'*Armorial des Communes* publié en 2002 (t. II, p. 862).

(22) N.D.L.R. La référence est exacte, mais la date est 1431 et non 1451.

(23) On doit entendre par là le gouverneur de province et le ministre de l'Intérieur.

(24) WAUTERS, op. cit., t. III, p. 609. Il est cependant hors de question qu'Alphonse Wauters, archiviste de la Ville de Bruxelles, ait pu avoir admis l'introduction d'un dessin fantaisiste dans sa publication.

(25) Andrée Scufflaire, déjà citée, fait justement

remarquer que ces termes d'héraldique (dextre et senestre) ne sont pas d'usage en sigillographie. Elle aurait pu ajouter que faire mention d'émaux (à propos de l'écusson de Brabant) ne se fait pas davantage, puisqu'un sceau se présente d'une seule couleur.

(26) VANDERLINDEN (Emiel), " Bijdrage tot de geschiedenis der Schepen- of Hoofdbank van Ukkel ", in *Eigen Schoon en De Brabander*, XVIII (1935), p. 206.

(27) CROKAERT (Henri), *Évolution territoriale d'Uccle. Esquisse historique, folklorique et archéologique*, Uccle, Administration communale, 1958, p. 78. Cet auteur renvoie d'ailleurs, sur la même page, à cette contribution de Vanderlinden, mais pas sur ce point précis.

(28) Ce renseignement nous a été aimablement communiqué par Monsieur Jean Houssiau.

(29) Émile Vanderlinden (1870-1950), dont le père, Joseph Vanderlinden, fut conseiller communal de 1903 à 1911, est l'auteur, rappelons-le, du petit opuscule *Carloo - Sint-Job in't verleden* (1922) ainsi que du chapitre consacré à Saint-Job dans *Uccle au temps jadis* (1925 et 1950), sans oublier plusieurs contributions publiées dans le périodique *Eigen Schoon en De Brabander*.

(30) Parmi ses apparitions plus récentes, relevons le mini-catalogue publié à l'occasion de l'exposition " Trésors ucclais " organisée par la Commune du 12 au 29 mars 2009.

(31) DRAPIER (Suzanne), *Histoire d'Uccle et de ses dépendances. Contribution à l'étude de l'évolution territoriale d'une grande localité de la banlieue bruxelloise*, Bruxelles, 1938. Travail dactylographié qui a vraisemblablement servi de base à l'ouvrage en deux volumes publié par l'U.L.B. en 1958 - 1962. Uccle, Administration communale, Service de la Culture.

(32) Voir <[www.uccl.be/Administration/Historique/Armoiries](http://www.uccl.be/Administration/Historique/Armoiries)> et sceau de la commune d'Uccle>.

(33) Sur les drapeaux des communes bruxelloises, on se reportera à l'Armorial déjà cité (2002), tome II, p. 825-868.

(34) Voir notre contribution " Le drapeau et les couleurs du Collège ", in *Mémorial (1905-2005)*, Uccle, Collège Saint-Pierre, 2005, p. 193-195.

# IL Y A CENT ANS ... LES FAMILLES UCCLOISES CLERX, VAN DE VELDE, LEMMEN ET DANSE



## II<sup>e</sup> partie : LES LEMMEN

**Marguerite RASSART DEBERGH**

### RAPIDE SURVOL

Depuis un an déjà, on commémore la Grande Guerre et *Ucclesia* lui a réservé plusieurs articles novateurs. Notre revue se penchant essentiellement sur les Ucclois, j'avais choisi de rappeler ce qu'étaient devenues quelques familles auxquelles des articles avaient déjà été consacrés l'an dernier<sup>1</sup> : les Clerx et les Van de

Velde d'abord ; les Lemmen nouveaux venus à Uccle ensuite ; les Danse-Destrée-Sand enfin.

Comme indiqué à la fin de la première partie<sup>2</sup>, on fête, cette année, le centenaire de l'installation officielle, avenue Coghen, de Georges Joseph Laurent Lemmen (1865-1916) et de sa famille<sup>3</sup>. C'est donc à eux que devait être consacrée cette seconde partie de mon texte.



Je souhaite toutefois d'abord rappeler l'exposition qui s'est tenue au Musée d'Ixelles du 26 février 2015 au 20 septembre ; elle était intitulée *Artistes belges entre exil et mélancolie*.

Au départ des œuvres qui y sont conservées, le musée évoquait une vingtaine d'artistes. J'en retiendrai ici deux. D'abord Louis Thévenet (1874-1930), dont on a déjà mentionné le passage à Uccle<sup>4</sup>, et ensuite le fils de Jean-Baptiste Meunier, Marc-Henry.

Né à Bruges, Louis Thévenet s'était installé à Uccle en 1905 et y participe à des expositions ; au début de la guerre, il quitte la commune pour Hal où il continue à peindre, avec tendresse, des intérieurs souvent empreints de solitude ; c'est là qu'il décèdera.

Brancardier sur le front belge, Marc-Henry Meunier (1873-1922) fera partie de la *Section documentaire artistique de l'Armée belge en campagne*, créée en 1916 ; on en reparlera dans la dernière partie de mon évocation.

Venons maintenant à Georges Lemmen.

## SA VIE

Né à Schaerbeek en 1865, Georges est le quatrième (et dernier) enfant d'un fonctionnaire à l'administration des chemins de fer mais qui est aussi grand amateur d'architecture et de peinture ; Georges Lemmen est donc de famille aisée et cultivée, particulièrement sensible à l'art. Il n'a pas encore 10 ans, quand il présente sa première peinture ; il étudie ensuite à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Josse, entre 1879 et 1885, avec comme compagnons notamment Henry Cassiers, Privat Livermont, Victor Rousseau et Henry De Groux (fils cadet de Charles De Groux, l'ami d'Auguste Danse). Dans ses *Mémoires des Destrée*, Jules Destrée note au 3 janvier 1885 : « *Dîner à Marcinelle. Malgré la neige, quelques amis : Albert Giraud, Iwan Gilkin, André Fontainas [...] le peintre Lemmen, dont toutes les phrases ont l'air échappées d'un roman de J. K. Huysmans* ». Ce dernier a été amené à Marcinelle par Olivier-Georges (1867-1919), le frère de Jules et, comme eux, Lemmen fréquente les poètes et collaborateurs de *La Jeune Belgique*. Son amitié avec Olivier-Georges,

dont il fera plusieurs portraits, sera de longue durée. Durant les années suivantes, il continue à dessiner ; il peint aussi et expose aux divers salons ; ses œuvres sont souvent appréciées. Aussi est-il élu, à l'automne 1888, comme membre du *Cercle des XX*, en même temps qu'Henry Van de Velde<sup>5</sup> ; il s'intègre bien au groupe même si, l'année suivante, il est obligé de retirer, de ses œuvres exposées, ses deux *Femmes nues*, propriété de Georges Eekhoud. Il fréquente **Henry Van de Velde** (1863-1957) mais également le peintre Théo Van Rysselberghe (1862-1926) qui, en 1888, a réalisé un beau portrait d'Alice Sèthe<sup>6</sup>. L'année suivante, Alice épouse le sculpteur **Paul Du Bois**, dont on se souviendra qu'il fut un ami des **Clerx-Gratry**<sup>7</sup>. C'est chez Van Rysselberghe, qu'en 1890, Georges Lemmen rencontre une jeune orpheline, Marie Aline Maréchal ; il en réalise alors plusieurs portraits, dont celui ci-dessous..



En 1893, Henry Van de Velde rencontre Marie-Louise (dite Maria) Sèthe, qui deviendra sa femme l'année suivante ; la même année, Georges Lemmen épouse Marie Aline (dite Aline) Maréchal ; on retiendra parmi les témoins à ce mariage le nom de Paul Du Bois, ami des Clerx-Gratry mais aussi l'époux d'Alice Sèthe. Trois enfants naissent de l'union de Georges Lemmen et d'Aline Maréchal : Pierre-Frédéric en 1896, Jacques en 1897 et Élisabeth dite Lise en 1902. Lemmen réalisera de nombreux portraits (dessins, gravures et peintures) de sa famille.

## SES REALISATIONS

Je ne m'y étendrai pas : le volume de Roger Cardon en dresse un tableau complet et fort détaillé ; l'auteur suit, de manière pénétrante, l'évolution de l'artiste. Je retiendrai de son « Tableau synoptique » les points suivants.

Après son passage à l'académie, Lemmen subit fortement l'influence de Ferdinand Khnopff ; ensuite, au contact des Destrée, il découvre l'œuvre d'Odilon Redon, puis celle de Toulouse Lautrec. Dans ces années 90, l'art de Lemmen s'apparente au néo-impersonnisme et aussi au pointillisme (technique dont on a parlé dans *Van de Velde, petite suite*) ; c'est dans ce style que Lemmen a peint notamment Marie Aline Maréchal, sa future épouse.

À l'époque, il donne avec Paul Dubois des cours de sculpture, de peinture et de dessin. Il reste également lié d'une amitié profonde avec Henry Van de Velde et travaille même parfois avec lui.

Cardon note ensuite, entre 1895 et 1899, chez Lemmen des influences de l'Art Nouveau, de Lautrec et de Degas ; il qualifie ces quatre années aux réalisations extrêmement variées de « Période d'incertitude et d'interrogation ». Comme Van de Velde avec qui il continue à parfois collaborer, Lemmen réalise alors, outre ses dessins et de rares peintures, des tissus, des broderies, des faïences, des vignettes, des couvertures de livres et même des gravures ; il est fort probable que son maître en ce dernier domaine ait été Auguste Danse ; leurs rapports sont, en effet, confirmés par du courrier en partie encore inédit<sup>8</sup>. Si Lemmen travaille avec Van de Velde, il n'aura toutefois jamais la même confiance en lui que son ami ; surtout, il n'a pas non plus le sens des affaires de Louise Sèthe, - la mère de Maria Van de Velde-Sèthe, - dont l'attitude par moments un peu mercantile lui pèse parfois.

En 1900, la famille Van de Velde part pour l'Allemagne alors que « *Lemmen inaugure une période nouvelle et décisive dans sa peinture, laquelle devient sa préoccupation dominante* »<sup>9</sup>. Il est aussi l'auteur de toutes les affiches de la *Libre Esthétique* sauf celle de 1906. Mais cette année, Robert Sand (le gendre d'Auguste Danse) l'associe à son projet de galerie ;

il lui confiera ensuite certaines affiches ainsi que des couvertures de catalogues ; Lemmen expose aussi des réalisations personnelles dans la galerie de Sand. Toutefois, le succès qu'il remporte ne parvient pas toujours à lui donner confiance en lui. Ainsi, il écrit en décembre 1910 « *Sand me demande de faire une exposition de mes dessins pour lesquels il me réserve toute une salle. Maintenant que j'ai accepté, je tremble à l'idée de monter au public des choses peut-être très médiocres et qui dans tous les cas ne peuvent intéresser que quelques-uns* »<sup>10</sup>. Pourtant les 123 œuvres qu'il envoie constituent une exposition personnelle de son travail depuis 1887. La critique est très positive et Louis Dumont-Wilden y retrouve « *les raffinements de l'impressionnisme français [...] les hardiesses d'un Van Gogh ou d'un Cézanne, les subtilités ingénieuses d'un Gauguin, les synthèses symboliques des Japonais [...] un art où rien n'est abandonné à l'improvisation, [...] une patiente étude du dessin [...] l'influence de Degas [...]* »<sup>11</sup>. Lorsque s'ouvre, en 1911, l'Exposition de Charleroi, Lemmen fait partie du jury du Salon d'art moderne que dirige Jules Destrée et dont Robert Sand est secrétaire. Malgré ces succès, Lemmen demeure inquiet. Outre son manque de confiance en lui, il souffre de rhumatismes et reste de santé fragile. Cette même année 1911, un séjour dans le Midi améliore un peu santé et moral ; il expose, l'année suivante, le résultat de son voyage, et récolte un beau succès qui ne parvient pas encore à le rassurer. Il est particulièrement inquiet lorsqu'on lui propose d'exposer, en février 1913, à la galerie Giroux ; il réunit les œuvres mais ce sont ses amis qui organiseront, à sa place, une belle vente : « *Ce samedi fut un triomphe inattendu. Tous les amis de l'artiste étaient là, qui le félicitaient d'enthousiasme [...]. Journée qui sans doute lui laissa un réconfortant souvenir. Il y avait quelque chose de changé en lui. Son sourire était dépouillé de son habituelle ironie [...]* »<sup>12</sup>. Mais bientôt, il souffre à nouveau de rhumatismes. Ses ennuis de santé amènent toute la famille à Uccle, dont le bon air est tout aussi renommé que son « *centre d'art* ».

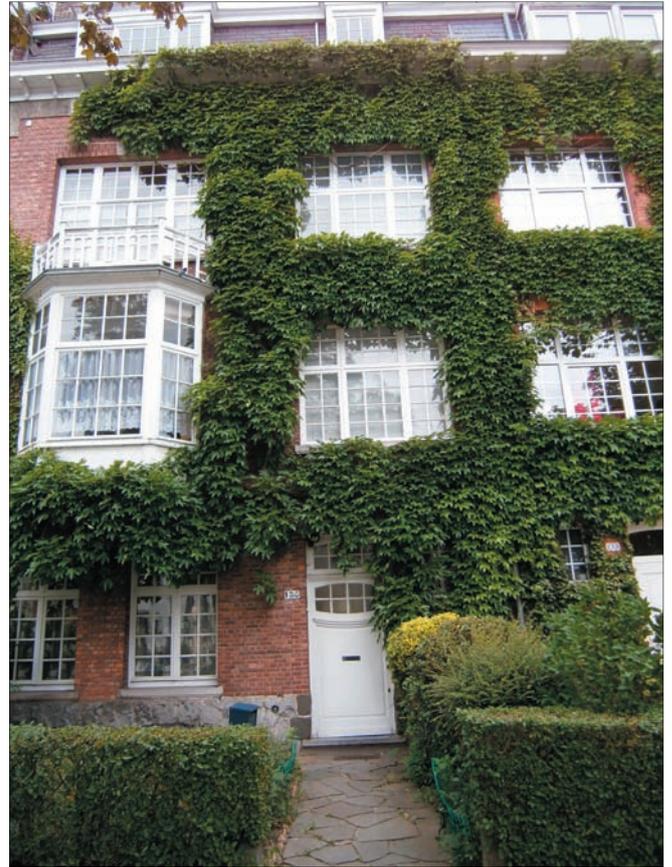
## LA FAMILLE A UCCLE

Georges Lemmen y commande, en 1913, à l'avenue Coghen, un immeuble double.



Il a prévu, pour lui et les siens, une maison avec atelier au dernier étage et, à côté, une seconde pour sa mère et sa sœur Julie restée célibataire. C'est un projet qu'il caressait depuis longtemps ; au tout début de février 1913, il écrivait à un ami : « *Nous caressons vaguement l'espoir d'habiter Uccle, mais je n'ose encore parler de ce projet dans la crainte de faire tout rater* »<sup>13</sup>. La vente des œuvres à la galerie Giroux lui apporte les fonds nécessaires pour réaliser son rêve. Dès le début de mai, l'architecte L. David signe les plans de deux maisons avenue Coghen : le 94 (aujourd'hui 156) pour la mère et pour la sœur de Lemmen, et le 96 (maintenant 158) pour l'artiste et les siens ; les demandes sont introduites à la commune le 7 juillet, et les permis de bâtir sont accordés dès le 28 août. Lemmen participe activement au projet et aux plans. R. Cardon, - qui consulta les plans mais également les descendants, - rapporte que « *le plan initial prévoyait deux façades traditionnelles de deux travées (inégaies) chacune, percées de fenêtres à lourdes croisées en pierre de taille et agrémentées d'ornements divers. Lemmen*

*supprime tous ces enjolivements et ces saillants inutiles [...], remplace les croisées de pierre par des châssis à petits bois (meilleure pénétration de la lumière) et achève de donner aux deux façades accolées et désormais complémentaires avec leurs quatre travées égales un cachet typiquement anglais [...]* »<sup>14</sup>.



Sur ma toute première illustration, on remarque les similitudes mais aussi les différences entre les deux demeures : ainsi les fenêtres du dernier étage des deux maisons. Pour sa mère et sa sœur, Lemmen en a prévu deux : une grande et une plus petite. Pour lui, Lemmen s'est réservé, au dernier étage de sa demeure, un vaste atelier qu'éclaire un seul grand ensemble vitré (en haut, à droite sur la photo).

Cette pièce unique est également munie, à l'arrière d'une même vaste baie qui doit apporter plus de lumière encore (illustration page suivante).

Les travaux commencent en juillet 1913 mais la guerre qui éclate en 1914 les ralentit considérablement. La famille reste donc à Schaerbeek, rue Verte, et Lemmen continue à surveiller les travaux à Uccle, tout en regrettant ces retards.



Enfin, tout est terminé. Et, le 13 juillet 1915, toute la famille est inscrite officiellement à l'avenue Coghen : l'artiste et les siens au 96, sa mère et sa sœur au 94. Lemmen renonce aussitôt à l'atelier qu'il avait à l'avenue Rogier.

Il a enfin réalisé son rêve : s'établir avec les siens à Uccle où il a des amis comme les Danse mais aussi son médecin et ami Georges Marlow ; il créera d'ailleurs la couverture d'un des livres du poète médecin.

Tout semble maintenant positif : lui et sa famille jouissent du bon air ; il possède sa propre demeure à côté de sa mère et de sa soeur. Il a pu installer son atelier au dernier étage de sa propre maison, un atelier vaste, bien éclairé à l'avant comme à l'arrière (illustration page 22).

Il peut y travailler en paix tout en jouissant de la présence des siens. De la vaste fenêtre de son atelier, il a une vue splendide sur un beau et reposant jardin (ill. pg. 23) ; aménagé avec soin, celui-ci lui offre une vaste gamme de couleurs et lui permet de se concentrer pour créer dans le calme.

Lemmen devrait donc enfin goûter à la sérénité et à joie d'une belle carrière, se réjouir de la présence familiale et du confort. Il n'en est malheureusement rien. La guerre a ralenti le travail des artistes et les expositions sont devenues rares. Lemmen y participe encore un peu, mais sa santé se dégrade toujours un peu plus et, en 1916, il constate : « *je bégaie. Tare nouvelle. Je brave tous les ridicules* ». Soigné avec affection par Georges Marlow, mais l'esprit de plus en plus diminué, il s'éteint avenue Coghen, le 7 juillet 1916 ; ses amis avaient, en vain, tenté de lui remonter le moral.

Si son âge et sa santé n'ont pas permis à Georges Lemmen de participer à la guerre, son fils aîné Pierre (1895-1980) est parti au combat. En 1916, une lettre inédite de Robert Sand-Danse à son frère René nous renseigne sur la situation de Pierre et précise la fin de Georges Lemmen. Robert écrit : « *Vous avez sans doute appris la fin de ce pauvre Lemmen ; il a succombé il y a huit jours exactement d'une neurasthénie aigüe, compliquée de crises de délire horribles [...] il était très faible ; il supportait à peine qu'on lui parlât ; tout le fatiguait. [...] il se sentait épuisé, vidé, perdu. Même les nouvelles de son fils Pierre ne parvenaient plus à le sortir de son abattement. Les médecins estiment que s'il s'était remis, il n'aurait probablement pas retrouvé la raison. Pourrais-tu avertir son fils qui était Sgt Aux Tel. Gén. ; je pense qu'il est passé dans un autre service mais il doit être possible de retrouver sa trace. Il faut lui dire que sa mère est extrêmement courageuse et vaillante, que Jacques et Lise vont bien ainsi que sa grand-mère et sa tante, et que les amis veillent sur les siens ; qu'il ne doit pas avoir d'inquiétude à cet égard. Qu'il tache de donner de ses nouvelles le plus souvent possible : c'est la plus grande consolation de sa mère [...]* ».

La suite de cette missive nous apprend ce que font les familles Danse Destrée et Sand, spécialement Auguste Danse resté rue Labarre. On le verra dans un dernier article.

### POUR FINIR ...

Un dernier mot encore sur les Lemmen. Le peintre a été enterré au Dieweg, comme le sera, en 1929, Auguste Danse et comme le furent, en 1899, Adèle Danse-Meunier et, en 1903, le Dr Clerx-Gratry. Georges Lemmen connaissait ce



dernier. En effet, dans une lettre de novembre 1903, il écrit « [...] *Peut-être as-tu appris la mort du Dr Clerckx et celle de Camille Pissarro* »<sup>15</sup>. On corrigera bien entendu l'orthographe du nom d'Hubert Clerx-Gratry.

Peu après le décès de Lemmen, Maurice des Ombiaux, - ami de longue date et un familier des Danse, - le décrit ainsi : « *Il était d'une conscience d'art scrupuleuse et détruisait toute œuvre dont il n'était pas entièrement satisfait. [...] Georges Lemmen possédait, chose très rare en Belgique chez les peintres, une culture générale, et cette culture n'avait pas fait tort à son art [...]. Je le vis souvent pendant l'occupation, car il était doué d'une foi robuste en notre cause et prenait en patience notre mal commun. Il avait un fils à l'armée et supportait stoïquement le manque de nouvelles. [...] D'une nature fière et indépendante, il n'avait jamais rien sacrifié au*

*succès, aussi le succès l'avait-il ignoré. Les amateurs d'art admiraient l'artiste et estimaient l'homme, mais le public ne le connaissait pour ainsi dire pas* »<sup>16</sup>.

Si le grand public le boudait, du moins l'artiste avait-il un médecin et des amis dévoués : on l'a vu notamment dans la lettre de Robert Sand comme dans la description de Maurice des Ombiaux. Par ailleurs, Paul Du Bois, le compagnon de longue date de Lemmen, fera des démarches pour que la Ville de Bruxelles achète une peinture à sa veuve ; en janvier 1917, le Collège échevinal fera l'acquisition du *Repos après le bain* et une somme substantielle sera versée à Aline Lemmen-Maréchal. De son côté, elle cédera plus de 70 estampes de son mari au

la Bibliothèque Royale.

Cette même année 1916 verra également le grand départ de Rik Wouters et celui de Verhaeren.

La guerre terminée, Pierre Frédéric Lemmen rentre à l'avenue Coghén et y retrouve les siens ; il va y fonder famille et s'éteindra, toujours ucclois, le 9 février 1980. À l'exception de Lise, qui quittera la Belgique, les autres membres de la famille resteront à Uccle. Célibataire, Jacques Lemmen, y meurt le 4 octobre 1920 ; la mère de Georges Lemmen s'éteint, centenaire, en 1924 ; son épouse Aline Lemmen-Maréchal décède le 29 mars 1938 et sa tante Julie en 1940.



Maurice des Ombiaux regrettait que Georges Lemmen n'ait pas connu auprès du grand public le succès que ses œuvres et son talent en général méritaient.

Même s'il ne fut Ucclois que trop peu de temps, *Ucclesia* les rappelle, lui et les siens, à notre souvenir.

<sup>1</sup> Marguerite RASSART-DEBERGH, « Il y a cent ans ... Les familles uccloises Clerx, Van de Velde, Lemmen et Danse » dans *Ucclesia*, n° 256, septembre 2015.

<sup>2</sup> EAD., p. 00-00.

<sup>3</sup> Roger CARDON, *Georges Lemmen (1865-1916). Monographie générale suivie du Catalogue raisonné de l'œuvre gravé*, Bruxelles, 1990 ; le portrait d'Aline ici reproduit provient de la page 97. Les autres illustrations sont de l'auteur.

<sup>4</sup> Marguerite RASSART-DEBERGH, « Autour d'Hubert Clerx : des médecins protecteurs d'artistes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles » dans *Ucclesia*, n° 248, janvier 2014, p. 3-18, sp. p. 8 : pétition, en 1935, de James Ensor pour donner le nom de Thévenet à une rue de la commune.

<sup>5</sup> EAD., « En marge de l'exposition "Henry Van de

Velde" ... » dans *Ucclesia*, n° 249, mars 2014, p. 17-29.

<sup>6</sup> EAD., « Henry Van de Velde, petite suite » dans *Ucclesia*, n° 250, mai 2014, p. 21-25.

<sup>7</sup> Jacqueline SNYERS-MERTENS, « À propos d'une petite rue et d'un grand homme » dans *Ucclesia*, n° 248, janvier 2014, p. 2 et RASSART-DEBERGH, « Autour d'Hubert Clerx ... » dans *idem*, p. 3-18.

<sup>8</sup> C'est d'une de ces lettres inédites que j'extrai les citations relatives à la fin de Lemmen, et à la situation de son fils. Comme d'autres amis, Robert Sand tentera, à de nombreuses reprises, de mettre en valeur le talent de Lemmen ; il n'y réussira pas toujours. Dans son étude, Cardon mentionne, plusieurs fois, les rapports amicaux de l'artiste avec les familles Sand, Danse et Destrée.

<sup>9</sup> R. CARDON, *Lemmen*, p. 328.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 296.

<sup>11</sup> Louis DUMONT-WILDEN, « Georges Lemmen » dans *L'Art moderne*, 31<sup>e</sup> année, 3, 15 janvier 1911, p. 19.

<sup>12</sup> R. CARDON, *Lemmen*, p. 307.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 309.

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 310.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 231.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 316 et p. 316-317 pour les informations qui suivent.

# Le Palimpseste Géant de la Place Danco

**Louis Vannieuwenborgh**

*Palimpseste n. m. (du gr. palin, de nouveau, et pséstos, raclé). Manuscrit sur parchemin dont on a fait disparaître l'écriture, pour écrire de nouveau. (Le Petit Larousse)*



*Photo 1. Les années cinquante*

Le pignon du restaurant de la place Danco a servi de support à la publicité depuis sans doute sa construction. Il est vrai que son emplacement, son immense surface et sa visibilité étaient bien tentants pour les annonceurs. Avant la dernière guerre, le restaurant s'appelait *Café Brasserie de la Clef*, tenu par A. Lamensch. Grâce à la

générosité d'Yves Barette et à sa collection inépuisable, nous pouvons remonter dans le temps et observer son pignon dans différents états.

La première photo nous transporte vers la fin des années 1940. La gigantesque publicité Pecco pour le « genièvre pur grain vieux système garanti seigle et orge » vante sa vieille

recette de 1616 sur plus de la moitié du pignon. Plus modestement mais non moins lisibles, les vermouths Martini et Rossi se partagent la place restée libre tandis que sur un panonceau, les bières Wielemans s'étalent sur toute la largeur. Le document recèle cependant d'autres curiosités remarquables. D'abord le bon vieux tram sans portes avec sa fidèle remorque. N'est-ce pas qu'il était grisant d'en descendre avec aisance et souplesse avant son arrêt complet ? Ou de sauter sur le tram en marche, entre deux arrêts, à la faveur d'un ralentissement ? Ah ! notre vie aventureuse à cette époque ! À côté de la motrice se trouve le receveur (le resteuf...) reconnaissable à sa mallette de cuir sur l'estomac. On distingue sur la plateforme avant, mais il faut de bons yeux, le conducteur, debout, à son poste.

L'un des grands chocolatiers belges, le créateur du *Big Nuts*, la firme Victoria, s'est réservé les quatre bandeaux supérieurs courant le long de la motrice et de la remorque. Victoria pouvait encore pavoiser en ces temps-là, l'année de sa disparition, 1970, était encore lointaine et ses 4.000 ouvriers avec, parmi eux, mon grand-père, dans les ateliers de la rue De Neck, à Koekelberg, étaient alors encore en pleine activité<sup>1</sup>.

La dernière surprise que nous offre ce beau document nous fait voir la sortie sur la place Danco du cinéma Léo, *la Perle du Globe*, proclame l'enseigne au-dessus de l'issue. Si le ciné Léo n'existe plus, le restaurant *La Perle d'Uccle* a repris la formule, étendue à toute la commune, et l'a inscrite au fronton.



*Photo 2. Mise en place du palimpseste*  
Les encadrements pour les publicités Ola et Zémir recouvrent les publicités précédentes. Au-dessus, le badigeonnage blanc laisse transparaître le nom du brasseur Van Haelen mais à grand peine, car il est surmonté par

l'immense CINZANO en lettres de deux mètres, lui-même chapeauté par l'agence ROSSEL, qui s'adjuge la pointe extrême du pignon. À droite, se laisse voir l'auvent du regretté cinéma Léo.



*Photo 3. Le pignon et le tram 58*

Le pignon continue à nous proposer Ola et les cigarettes Zémir, tandis que, plus bas, le patron de l'établissement rappelle qu'il vend de l'Ekla et qu'il possède un billard à trois billes. Le tram nous souffle discrètement que Mir nettoie tout et n'affiche sa préférence ni pour Rossi, ni pour Martini, ni pour Cinzano. Pour d'autres usages, il conseille Javel La Croix. Au carrefour, s'élève encore la belle maison de coin occupée par un petit Delhaize.



*Photo 4. Le pignon s'enrichit de deux encadrements supplémentaires*

Zémir nous persuade qu'il n'y a pas d'heures pour fumer une cigarette. Sur la place même, à gauche, la végétation cache la vespasienne, bien utile aux conducteurs de tram, à leurs receveurs et aux voyageurs pressés.

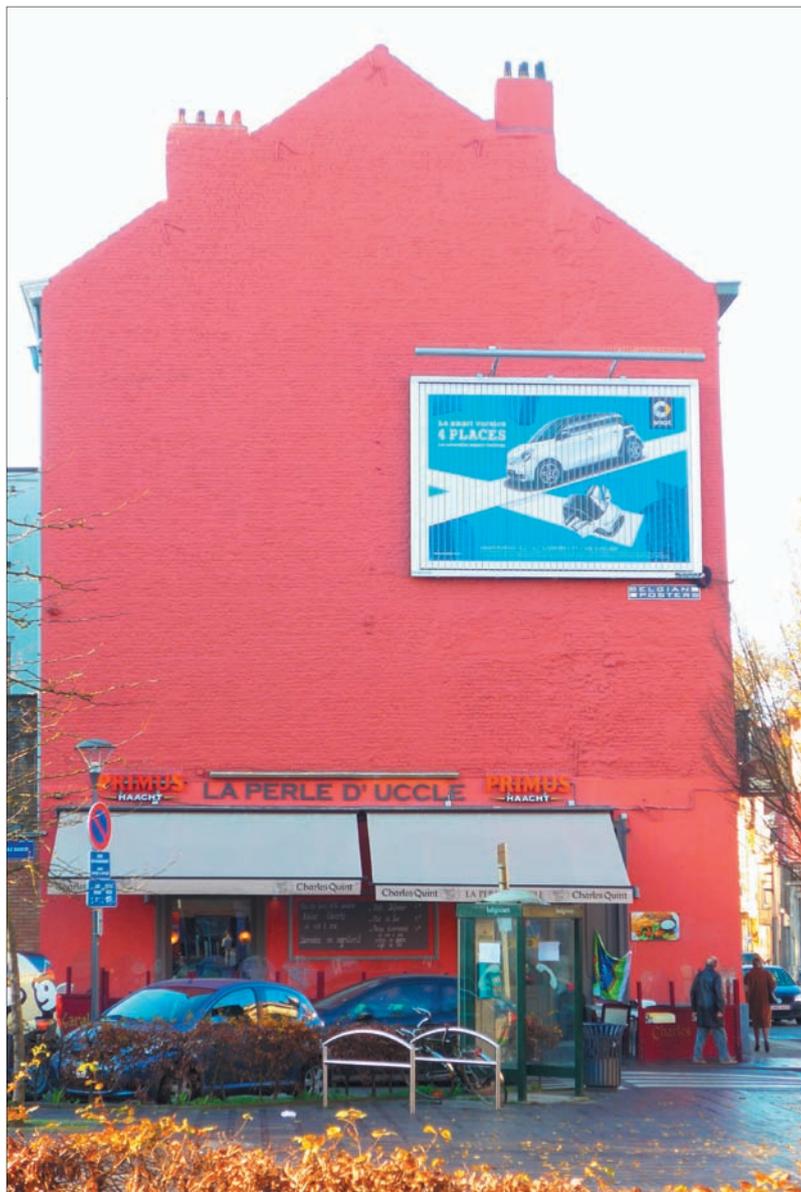


*Photo 5. Le pignon fait peau neuve !*

Les quatre encadrements arrachés laissent apparaître les premières publicités peintes à même le mur. Ne subsiste de Cinzano que le dernier mot : BLANC. Par contre, les frères Van Haelen, qui s'étaient sur toute la largeur, ont encore de beaux restes.



*Photo 6. Ultima verba*  
Les derniers mots à disparaître sont grands, anciens et importants : GUEUZE ! et : Calvoet (sic).



*Photo 7. Résultat final :*

*toujours aussi voyant, mais...*

Le publicitaire, en se limitant à un seul panneau, semble se réfréner alors qu'il n'en est rien : trois publicités différentes, sur éléments pivotants, s'y succèdent et elles sont éclairées. De plus, le pignon est peint sur toute son immense surface d'un rouge à peine adouci, et l'œil, aussi loin qu'on soit, reste attiré par cette tache de couleur. Mais le publicitaire déchantera vite : les arbres, nouvellement plantés sur la place Danco, cacheront en grande partie le tonitruant pignon !



*Photo 8. Face à face de l'arbre et du pignon.*

<sup>1</sup> Voyez l'intéressant site "chocolat Victoria" de Wikipedia.

*Cher Ucclesia, je me souviens...*

## ...du café « Au Bon Vivant »

**Yvette Lahaut**

Les cafés d'antan disparaissent les uns après les autres ; transformés en magasins de nuit, en snacks ou en boutiques diverses, ils étaient la mémoire d'un quartier.

Peu après la guerre de 1940-1945, à l'ancien emplacement d'un magasin de vélos, s'ouvrait rue Egide Van Ophem, face à ce qui était alors le « chemin des Myosotis », un café à l'enseigne du « Bon Vivant ».

La famille Janssens en était la tenancière ; le couple Smits-Machiels occupait une boutique juxtaposée de coiffeur et coiffeuse pour messieurs et dames. On pouvait donc se faire coiffer et boire un coup en écoutant les nouvelles du quartier.

Ces négoce devinrent bientôt florissants grâce au petit peuple de Stalle et aux nombreux ouvriers et ouvrières des alentours.

Avec d'autres commerçants du quartier (faisant partie du LACIUS), ils organisèrent des tournois de balle pelote ou des cortèges de majorettes en vogue à l'époque.

Le « Bon Vivant » fut fermé et transformé en maison d'habitation pour la famille Smits. Démoli en 2013, reconstruit pour 2015, le bâtiment d'aujourd'hui ne laisse plus trace de cet ancien commerce.



Photographié en 1975, mon fils Yves, posant devant l'un de ces cortèges et devant ce café.

# Ik Dien, Zei de Politie­man (24)

---

**Fritz Franz Couturier (1914 - 1996)**

## KONTROLE VAN LONEN EN PRIJZEN

Gedurende de oorlog werd er te Brussel een nieuwe dienst van “Lonen en Prijzen” opgericht om de woekeraars te bestrijden. De dienst bevatte politiebeambten van de negentien gemeenten om Brussel-Stad. De leiding werd waargenomen door een zeer bekend en geacht kommissaris van de stad Brussel. Enkele maanden ben ik er bedrijvig geweest om de woekeraars te lijf te gaan.

De dienst werd aan het Rouppeplein ondergebracht in de gebouwen van een meubelmagazijn, schuins over het door de Gestapo bezet gebouw. De bijzonderste taak van de dienst was het doen respecteren van de prijzen, het opsporen van de woekeraars en ze voor het gerecht te dagen.

Duitsgezinde handelaars zogen hun medeburgers uit en verkochten hun waar tegen onmenselijke prijzen.

De politiemannen die van deze opsporingsbrigade deel uitmaakten, behoorden bijna allen tot het verzet.

Onder de woekeraars bevond zich een bakker in 't groot die geen ravitaillementsbrood meer bakte maar wel wit brood dat hij tegen overdreven prijzen verkocht. Wij kregen daar lucht van en na twee dagen en twee nachten toezicht hadden wij hem te pakken op het ogenblik dat hij een volle vrachtwagen met wit brood trachtte aan de man te brengen. De vracht werd in beslag genomen en de inventaris in drievoud opgemaakt.

Daar stonden wij nu met een hoop witte broden !

De kommissaris die de leiding had, besliste dat de

lading aan bejaarden en wezen zou geschonken worden. Na rijpelijk besluit kwamen wij terecht bij de Zusters van Sint Vincentius-en-Paul te Brussel. Onze komst werd daar als een echt mirakel aangezien. Moederoverste vertelde ons dat er die dag geen kruimel brood meer in haar instelling te vinden was. Er moesten een dertigtal personen gevoed worden. Kinderen en ouden van dagen omhelsden ons onstuimig. Het werd voor hen een feestdag.

Een tweede woekeraar werd ontdekt ; ditmaal was het een fabrikant van pralines. De man had een overgrote voorraad chocolade opgeslagen die hij in kleine hoeveelheden tot pralines verwerkte en ze tegen woeker­prijzen verkocht. Drie weken werd de omgeving in het oog gehouden, minuut per minuut. Op een maandagmorgen vielen wij met twaalf man bij hem binnen. Honderden kilo's chocolade waarop tien centimeters hoog schimmel lag, werden ontdekt. De woekeraar smolt de chocolade, schepte de schimmel van de brij en hervormde alles tot luxepralines. Zijn werkplaats zag er als een schimmelkot uit waar de smerigheid de muren afliep. Alles werd verbeurd verklaard. De man werd onmiddellijk aangehouden niettegenstaande hij de bescherming van de Duitsers genoot.

Hoeveel mensen zijn door die woekeraar in het hospitaal terechtgekomen ? Il blijft het antwoord schuldig.

*(Wordt vervolgd)*



Rantsoeneringszegels van 1944 tot 1948.

De fraudeurs verkochten hun koopwaar zonder zegels, buiten het rantsoeneringscircuit om.  
 (De zegels behoren o.m. toe aan mevrouw Claudine De Vos-Putmans).

# La maison d'Evaldre

La maison du maître-verrier Raphaël 'Evaldre, avenue Coghen 185, a fait l'objet d'une étude de Marcel Erken, parue dans notre revue *Ucclensia* des mois de mars et de mai de cette année.

Le remarquable vitrail, qui couvre le premier étage de l'immeuble, a même orné la page de couverture du numéro de mars. Nous le présentons ici en couleurs.



## COTISATIONS 2016 LIDGELD

### Cotisations

En cette fin d'année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation de membre de notre Cercle. **Les cotisations pour l'année 2016** s'établissent comme suit :

Membre ordinaire : 10 euros

Membre protecteur : 15 euros

Etudiant : 5 euros.

Elles sont à verser au compte n° 000-0062207-30 (IBAN : BE15 0000 0622 0730) du Cercle d'Histoire d'Uccle, rue du Repos, 79 à 1180 Bruxelles.

Les nouveaux membres inscrits à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ne doivent pas payer de nouvelle cotisation.

Un grand merci à tous les membres qui spontanément majorent leur versement.

### Lidgeld

We zouden op prijs stellen indien de leden, vanaf nu hun **bijdrage voor 2016** zouden willen storten op PRK nr 000-0062207-30 (IBAN : BE15 0000 0622 0730) van de Geschiedkundige Kring van Ukkel, Ruststraat, 79, 1180 Brussel. De bijdragen voor 2016 blijven als volgt bepaald :

Gewone leden : 10 euro.

Beschermende leden : 15 euro.

Studenten : 5 euro.

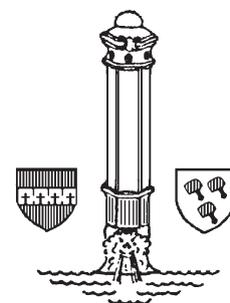
De nieuwe leden die vanaf 1 juli 2015 zijn ingeschreven, moeten geen nieuwe bijdrage betalen.

Eveneens dank aan alle leden die spontaan hun storting optrekken.

## Membres d'honneur

(par ordre d'octroi du titre)

M. le Pasteur Emile Braekman, fondateur et ancien administrateur †  
M. André Gustot, ancien administrateur  
M. Jean Deconinck, fondateur, ancien administrateur et vice-président  
M. Paul Martens, ancien administrateur  
M. Michel Maziers, ancien administrateur et vice-président  
M. Jacques Lorthiois, administrateur et ancien vice-président †  
M. Henry de Pinchart de Liroux, ancien administrateur †  
Mme Monique Van Tichelen, ancien administrateur  
M. Jacques-Robert Boschloos, ancien administrateur  
M. Jean-Pierre De Waegeneer, ancien administrateur et trésorier  
M. Raf Meurisse, ancien administrateur  
M. Jean Lhoir, ancien éditeur d'Ucclensia



## Ouvrages édités par le Cercle

Les ouvrages ci-après restent disponibles et peuvent être obtenus au siège de notre cercle :

Monuments, sites et curiosités d'Uccle - 3e éd. (2001)	6 euros
Histoire d'Uccle, une commune au fil du temps	(derniers exemplaires)
Les châteaux de Carloo	5 euros
Le Kinsendaël, son histoire, sa flore, sa faune	2 euros
La chapelle de Notre-Dame de Stalle	2 euros
Le Papenkasteel à Uccle	2 euros
Catalogue de l'exposition sur la seigneurie de Carloo (français + néerlandais)	2 euros
Catalogue de l'exposition sur Uccle en cartes et plans (français + néerlandais)	2 euros
Le vallon du Tetteken Elst	5 euros

Editeur responsable : Patrick Ameeuw, rue du Repos, 79, 1180 Bruxelles.

